1ère table ronde 15h30-16h30
Quel tourisme équestre pour les indépendants au sein de la FFE et pour les associations de cavaliers ?

Pour avoir une licence en tant que cavalier indépendant on peut solliciter son CDTE (qui vont vous mettre en relation avec un GRE), on n'est pas obligé de passer par un club. On peut aussi passer par une association de cavaliers randonneurs (informations sur les randonnées organisées en plus).

Pour l'association, il y a parfois un coût d'adhésion pour l'association mais en général coût assez faible (ex. 10€). Avoir une licence dans un club ne veut pas forcément dire coût d'adhésion au club.

La FFE ne peut pas elle même délivrer de licence même à l'heure de la dématérialisation. Elle ne peut pas délivrer ses propres finances. La FFE est un regroupement d'établissements équestres.

36€ par an c'est 0,10€/jour.

Pour faire vivre votre CRE, CRTE, CDE ou CDTE, il est important d'avoir un grand nombre de licenciés. Pour certains subventions, elles sont proportionnelles au nombre de licenciés.

Important : si vous prenez une licence FFE, pour que les subventions soient fléchées vers le Tourisme équestre, il faut que votre licence soit fléchée Tourisme équestre. Si on ne demande rien, par défaut ce sera fléché cheval.
Avec tous les fléchages, on peut tout faire, cela ne change en rien pour la compétition, les balades.
Ce fléchage permet de refléter l'activité du centre équestre. Pour le licencié cela ne change rien.
Quand on est fléché TE : on a droit à l'envoi postal du journal l'Estafette.

Ex : les CDTE se voient reverser une subvention en fonction du nombre de licenciés Tourisme équestre.

Question : licence année scolaire ? Civile ? Civile mais une licence prise en septembre compte pour n+1.

L'estafette est envoyée en version email à tous (licenciés qui ont recensé leur adresse mail)
300000 adresses mail.

Est ce qu'on pourrait par avoir l'ensemble des PDIPR sur Geocheval.
Il y a deux accès sur geocheval : accès gratuit avec les chemins validés au PDIPR.
La version premium est comprise dans la licence (possibilité d'exporter...).

Pour les PDIPR, le problème est que des départements sont très inégaux devant leur connaissance et le développement des chemins balisés.
Anne à la FFE est responsable de la cartographie. IL est important de lui faire remonter des informations qui seront passées en dessous du radar de la FFE.
Elle est à la disposition du CDTE mais aussi des associations de cavaliers.

Le CRTE Aura est en train de mettre en place l'application equi topo qui permet de randonner sur des itinéraires établis par les CDTE. Le PDIPR permet de circuler en toute sécurité. Ces chemins sont entretenus par les collectivités.

On aura plus de poids pour convaincre les collectivités si on est de nombreux cavaliers.

Aujourd'hui il y a des départements qui font de la convention multi activité : c'est une mine de chemins. EX : du Gard des bureaux d'étude indépendant ont travaillé sur ce dossier multi activité.

Les tracés sont ils vérifiés sur le terrain ? Ce sont les CDTE qui fournissent le tracé au CRTE. Le CRTE met en place une pastille « vérifié en ».
Pour les escapades, ce sont les gîteurs et cavaliers qui ont mis en place leur tracé. Ils connaissent leur secteur.

Si vous constatez un problème : appelez votre CDTE + Suricate.

Le + de la FFE : tous les licenciés, clubs, associations peuvent avoir accès au service juridique de la FFE. On peut faire remonter les informations sur les chemins avec l'expertise de terrain des CDTE.

Suricate : pour les pratiquants. On indique problème balisage, sécurité, environnement →c'est envoyé à la fédération concernée (FFE + CRTE + CDTE), référent sport de nature au sein du conseil départemental.
La FFE a proposé le même service pour une veille de modification des itinéraires au ministère des sports (lors d'un avis d'enquête publique).
C'est important de réagir au plus vite car souvent la FFE/CRTE est prévenue trop tard.

Quid de convention à mettre en place avec le vélo pour avoir notre bande d'herbe.
Le vélo a fait beaucoup de lobbying auprès des élus pour faire inscrire le caractère roulant dans les voies vertes (pour obtenir des subventions).

Il faut discuter avec les élus. Vous pouvez vous faire accompagner par un élu de votre CDTE, CRTE, FFE.

La cohabitation avec les chasseurs. Outil de la FFE pour localiser les battues ?
C'est un problème qui dépasse largement le Tourisme équestre. Jour sans chasse.
Outil pour connaître. Sachant que la fédération de chasse a son propre outil.

La FFE est allée voir des organisme de Faune/chasse avec le vélo. Une appli existe en Isère.

2e table ronde 16h30-17h30
Quel tourisme équestre pour les indépendants au sein de la FFE et pour les associations de cavaliers ?

Qu'est ce que la FFE apporte aux électrons libres ? A part la licence et l'assurance.
C'est rejoindre une collectivité de cavaliers pour lui donner de la force.
La liberté de se promener tout seul se réduit de jour en jour : adhérer à la FFE c'est donner du poids, lors des réunions avec les élus..., pour se réunir comme aujourd'hui, faire des actions. Mais c'est aussi de la formation, de l'information (Estafette pour le Tourisme Equestre).

36€/an c'est 0,10€/jour

Pourquoi nous ne sommes pas entendus en tant que cavaliers lors des réunions avec les élus ? Alors que nous sommes la 3e fédération.
Les cyclistes et les randonneurs pédestres le sont.
Le lobbying du vélo est très important.
Quand le CRTE arrive, on a une guerre de retard, il faut que nous soyons avertis, au plus tôt (avant que le goudron n'arrive).

La FFE apporte des outils (geocheval, formations, conseil juridique...). La FFE est là pour vous aider - > cela va créer un cercle vertueux.
Service juridique : peut servir pour vous aider pour défendre l'itinérance équestre sur le terrain.
FFE : moyens techniques, humains et financiers au service de tous les adhérents.

En Auvergne Rhône Alpes, on a pu bénéficier du plan Ambition Cheval : financement pour équiper des gîtes mais aussi sur le balisage. Si on arrive à le faire, c'est parce qu'il y a des licenciés.

Histoire du TE qui a son autonomie auprès de la FFE : il est important que le fléchage de votre licence soit Tourisme équestre.
Cela permet de recevoir l'estafette par courrier. L'estafette est envoyée en version email à tous (licenciés qui ont recensé leur adresse mail)
Cela représente 300 000 adresses mail.
Le Horse Mag du CRE AURA est un périodique sur lequel il y a des pages Tourisme équestre.

C'est important de siéger aux CDESI pour faire entendre notre voix. Ne pratiquons pas la politique de la chaise vide.

Exemple de l'Ain à cheval qui est invité à toutes les réunions. Bien référence sur le terrain.
Grâce aux réseaux sociaux, ils ont capté beaucoup de jeunes intéressés par leur activité.
Mais comment capter les autres ?

C'est un problème de communication. En rejoignant les associations, on se rend compte du travail accompli.
Il y a la question de la multi activité qui dilue les pratiques. Il faut proposer des produits pas que cheval (amis, famille...).

Il faut faire du lobbying auprès des collectivités contre la bétonnisation des chemins.

Faites remonter vos réunions avec les élus. Si vous avez besoin de notre présence pour vous appuyer.

Problème de l'accessibilité des chemins : il faut se rapprocher de la commission chemin de la commune mais aussi de son association de cavaliers, et le CDTE.

Ce qu'il faut défendre ce sont les chemins inscrits au PDIPR, donc il faut faire entrer nos chemins de randonnée au PDIPR.

Anne à la FFE est responsable de la cartographie. IL est important de lui faire remonter des informations qui seront passées en dessous du radar de la FFE.
Elle est à votre disposition pour monter un tracé et le faire inscrire au PDIPR.

Sur équitopo : mettre un lien vers suricate.